

AVIS D'IMPOSITION

TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune, le département
et divers organismes

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

votée par le Parlement et versée aux entreprises
de l'audiovisuel public

2009



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRES. LE CATEAU-CATILLON
11 RUE DU MARCHE AUX CHEVAUX
59360 LE CATEAU CAMBRESIS
LL G4 F0 2855 221009 10

M SZYMCZAK MARIUS

14 RUE DE L ARBRE DE GUISE

59360 ST SOUPLET

Vos références

Numéro fiscal : 03 58 734 578 314 C
Numéro FIP : 592 91 61 1036057789 3
Référence de l'avis : 09 59 8006728 03
Numéro de contrat de prélèvement mensuel :
M2 59 0188272 10

Identification de votre imposition :

Département :
NORD 592

Commune :
SAINT-SOUPLET 545

Lieu d'imposition :
14 RUE DE L ARBRE DE GUISE 0010

Numéro de rôle : 770

Établi à la date du : 12/10/2009

Date de mise en recouvrement : 30/09/2009

Votre situation

Montant de votre taxe d'habitation	402,00 €
Montant de votre redevance audiovisuelle	118,00 €
Total taxe d'habitation + redevance audiovisuelle	520,00 €

Versements effectués	441,00 €
----------------------	----------

Somme restant à prélever	79,00 €
---------------------------------	----------------



Compte à débiter :

0412217G026
SZYMCZAK MARIUS
LBP CENTRE DE LILLE

Prochaines échéances 2009 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite
de paiement fixée au 15/11/2009 :

15 OCTOBRE	2009	49,00 €
16 NOVEMBRE	2009	30,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2010

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2010 pour la taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle seront les suivants :

15 JANVIER	2010	52,00 €	15 JUIN	2010	52,00 €
15 FEVRIER	2010	52,00 €	15 JUILLET	2010	52,00 €
15 MARS	2010	52,00 €	16 AOUT	2010	52,00 €
15 AVRIL	2010	52,00 €	15 SEPTEMBRE	2010	52,00 €
17 MAI	2010	52,00 €	15 OCTOBRE	2010	52,00 €

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR) ⑩	Parts-année
592916110360577893	M SZYMCZAK MARTUS	S	14498	1,50 8

TAXE D'HABITATION 2009 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	
Valeur locative brute ①	2338		2338	2338	2338	
Valeur locative moyenne	1522		1522	1872	1872	
② A • Général à la base B • Personne(s) à charge A - Par personne rang 1 ou 2 T pour personne(s) E - Par personne rang 3 ou + M pour personne(s) N • Spécial à la base T • Spécial handicapé S	%		%	15 % 281	281	
	10 %		10 %	15 %		
	15 %		15 %	20 %		
	%		%	%		
	%		%	%		
Base nette d'imposition ③	2338		2338	2057	2057	
Taux d'imposition 2009	21,34 %	%	1,29 %	10,67 %	0,279 %	75
Cotisations 2009 ④	499		30	219	6	
Rappel taux d'imposition 2008	19,34 %	%	1,29 %	9,49 %	0,291 %	
Rappel cotisations 2008	441		29	191	6	
Variation en valeur ⑤	+58		+1	+28	0	
Variation en pourcentage	+13,15 %	%	+3,45 %	+14,66 %	0 %	
Abattements de référence 2003/2009 ⑥	Commune	Syndicat	Inter-communalité	Département	TSE	
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2008 ET 2009						
	ANNÉE 2008	ANNÉE 2009	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion ⑦	+ 3
(a) Cotisations	696	787	+91	+13,07 %	Prélèvement pour base élevée ⑧	
(b) Allègements	321	385	+64	+19,94 %	Plafonnement selon le revenu ⑨	- 38
(c) = (a) - (b) Somme à payer	375	402	+27	+7,2 %		
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 01 RÉGIME P						
Taux global 2000	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
27,45 % Cotisation référence 2003 ⑩	5450127397U	MAISON		H	2338	
						402

MONTANT DE LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE DUE EN 2009

11

Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision

Pour vous renseigner

⇒ **Sans vous déplacer, par téléphone :** Centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*
 Centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement
 0 810 012 009* _ courriel : cps.lille@finances.gouv.fr

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

⇒ **Sans vous déplacer, par internet :** www.impots.gouv.fr, pour consulter votre compte fiscal, réaliser des démarches ou payer

⇒ **Sur place :** Pour simplifier vos démarches, vous pouvez désormais obtenir les renseignements et documents fiscaux ainsi que déposer vos dossiers fiscaux, à votre choix, aux deux guichets suivants de votre Centre des finances publiques.

Pour obtenir des réponses plus détaillées auprès d'un guichet du Centre des finances publiques

- sur le montant de votre impôt

CDI CAMBRAI

SAID MARCOING LE CATEAU

1 RUE DE LA PAIX DE NIMEGUE
59409 CAMBRAI CEDEX